

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 2 novembre 2020, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard	Jean-Luc Nappert
	Julie Bourdon	Jocelyn Dupuis
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Éric Duchesneau*
	Robert Vincent	Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin*.

Sont également présents : le directeur général, M. Michel Pinault et la directrice des Services juridiques et greffière, M^e Stéphanie Déraspe.

2020-11-0827

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0828

Première période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M. Gérald Lavoie

M. Gérald Lavoie s'adresse aux membres du conseil concernant l'ouverture imminente du centre aquatique, plus particulièrement sur l'obligation ou non du port du bonnet de bain. Il dépose un document concernant les mesures sanitaires en milieu aquatique.

2020-11-0829

Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2020

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 19 octobre 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice des Services juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 19 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0830

Autorisation - Demande numéro 2020-80201 de dérogation mineure - 89, rue Drummond

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-217, transmettant la résolution numéro 201008-03 du comité consultatif d'urbanisme;

Le maire, M. Pascal Bonin explique la teneur de cette demande de dérogation et demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par Mme Annie-Claude Daoust, représentante de la Résidence les 3 sphères (Granby) inc., pour l'immeuble situé au 89, rue Drummond;

Trois (3) personnes s'adressent au conseil municipal, par courriel, dans ce dossier et une pétition signée par quinze (15) citoyens est déposée :

- Mme Véronique Ducharme, propriétaire du 95 et 97, rue Drummond; et
- Mme Hannah Obermeir et M. Pierre Lacombe, résidant au 11, rue Aberdeen;
- Pétition déposée par M. Pierre Lacombe et signée par 15 citoyens résidant sur les rues Aberdeen et Church.

Également, dans ce dossier, les personnes suivantes se présentent et s'adressent au conseil municipal, signifiant leur opposition à cette demande de dérogation mineure :

- M. Pierre Lacombe, résidant au 11, rue Aberdeen;
- Mme Carole Roy, demeurant sur la rue Aberdeen; et
- M. François Corbeil, demeurant sur la rue Aberdeen.

CONSIDÉRANT QUE Mme Annie-Claude Daoust, représentante de la Résidence les 3 sphères (Granby) inc., a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 89, rue Drummond, à Granby, portant le numéro de lot 4 549 308, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 201008-03, en date du 8 octobre 2020, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. Que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. Les restrictions du ministère à différents niveaux;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 3 octobre 2020, informant de la tenue d'une assemblée publique de consultation prévue lors de la séance publique du 19 octobre 2020 à 19 h;

CONSIDÉRANT qu'à la séance du 19 octobre 2020, l'étude de ce sujet a été reporté à la séance du 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet sera bénéfique pour la communauté;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le maire Pascal Bonin
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2020-80201 pour la propriété située au 89, rue

Drummond, portant le numéro de lot 4 549 308, du cadastre du Québec, de façon à autoriser un bâtiment principal jusqu'à 2,05 mètres de la ligne arrière de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 8 mètres, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, en date du 16 septembre 2020, sous le numéro 3252 de ses minutes, dossier numéro 180080; et

d'autoriser un pourcentage d'occupation au sol jusqu'à 47 %, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de maximum 40 %, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, en date du 16 septembre 2020, sous le numéro 3252 de ses minutes, dossier numéro 180080;

le tout, conditionnellement à ce que les arbres matures et les haies de cèdres devant être conservés sur les trois façades soient remplacés s'ils meurent ou s'ils sont abattus suite à la construction et à ce qu'une haie de 6 pieds de hauteur à la plantation soit aménagée le long de la ligne latérale droite (nord-est).

De plus, les membres du conseil municipal expriment le souhait au propriétaire qu'une attention particulière soit portée, au terme du projet, à l'aménagement extérieur des espaces de vie pour les résidents et leurs visiteurs (ex. tables, balançoires, coins d'ombre, etc.).

Adoptée à l'unanimité, incluant le vote du maire

2020-11-0831

Autorisation - Demande numéro 2020-80208 de dérogation mineure - 89, rue Drummond

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-218, transmettant la résolution numéro 201008-04 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le maire, Pascal Bonin explique la teneur de cette demande de dérogation et demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par Mme Annie-Claude Daoust, représentante de la Résidence les 3 sphères (Granby) inc., pour l'immeuble situé au 89, rue Drummond;

Trois (3) personnes s'adressent au conseil municipal, par courriel, dans ce dossier et une pétition signée par quinze (15) citoyens est déposée:

- Mme Véronique Ducharme, propriétaire du 95 et 97, rue Drummond; et
- Mme Hannah Obermeir et M. Pierre Lacombe, résidant au 11, rue Aberdeen;
- Pétition déposée par M. Pierre Lacombe et signée par 15 citoyens résidant sur les rues Aberdeen et Church

Également, dans ce dossier, une citoyenne se présente et manifeste son désaccord à l'autorisation de cette dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE Mme Annie-Claude Daoust, représentante de la Résidence les 3 sphères (Granby) inc., a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 89, rue Drummond, à Granby, portant le numéro de lot 4 549 308, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 201008-04, en date du 8 octobre 2020, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. Que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. Les restrictions du ministère à différents niveaux;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 3 octobre 2020, informant de la tenue d'une assemblée publique de consultation prévue lors de la séance publique du 19 octobre 2020 à 19 h;

CONSIDÉRANT qu'à la séance du 19 octobre 2020, l'étude de ce sujet a été reporté à la séance du 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet sera bénéfique pour la communauté;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le maire Pascal Bonin
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2020-80208 pour la propriété située au 89, rue Drummond, portant le numéro de lot 4 549 308, du cadastre du Québec, de façon à autoriser un pourcentage d'occupation du stationnement jusqu'à 42 % de la cour avant, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de maximum 30 %, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, en date du 16 septembre 2020, sous le numéro 3252 de ses minutes, dossier numéro 180080;

d'autoriser l'aménagement de cases de stationnement jusqu'à 2,35 m de la ligne avant de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 3 mètres, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, en date du 16 septembre 2020, sous le numéro 3252 de ses minutes, dossier numéro 180080; et

le tout, conditionnellement à ce que les arbres matures et les haies de cèdres devant être conservés sur les trois façades soient remplacés s'ils meurent ou s'ils sont abattus suite à la construction et à ce qu'une haie de 6 pieds de hauteur à la plantation soit aménagée le long de la ligne latérale droite (nord-est).

De plus, les membres du conseil municipal expriment le souhait au propriétaire qu'une attention particulière soit portée, au terme du projet, à l'aménagement extérieur des espaces de vie pour les résidents et leurs visiteurs (ex. tables, balançoires, coins d'ombre, etc.).

Adoptée à l'unanimité, incluant le vote du maire

*Changement de quorum – 19 h 46

M. le maire quitte la séance.

La séance se poursuit sous la présidence de M. Robert Vincent, conseiller.

2020-11-0832

Résolution d'appui - Demande au gouvernement du Québec pour une programmation accès-logis

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2020-008;

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que la Ville de Granby demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique; et

qu'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, ainsi qu'au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0833

COVID-19 - Gratuité des parcomètres au centre-ville

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-050;

CONSIDÉRANT l'approbation de cette mesure par le comité des finances et des ressources humaines lors de la réunion du 28 octobre 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'approuver la proposition de rendre les parcomètres gratuits au centre-ville pour la période du 6 novembre 2020 au 3 janvier 2021 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0834

Commerce Tourisme Granby région (CTGR) - Déboursés - Projet centre-ville été 2020

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-049;

CONSIDÉRANT QUE Commerce Tourisme Granby région (CTGR) a procédé à l'aménagement d'espaces éphémères et à l'agrandissement de terrasses au centre-ville pour une partie de la saison estivale et une partie de l'automne 2020, plus précisément du 27 juillet au 16 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE CTGR a eu recours à différents commerces pour déployer le projet, déboursant ainsi un montant total de 84 409 \$ plus les taxes applicables;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de rembourser la somme de 50 000 \$, sur un montant total de 84 409 \$ plus taxes, à Commerce Tourisme Granby région (CTGR) pour le déploiement du projet des espaces éphémères créés au centre-ville à l'été et à l'automne 2020, lequel remboursement est payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 363-2020, en date du 29 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0835

Solidarité ethnique régionale de la Yamaska (SERY) - Demande de subvention - Service d'aide à l'intégration des jeunes personnes immigrantes - 2020-2022

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-048;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-11-0991 en date du 18 novembre 2019;

CONSIDÉRANT les besoins grandissant de l'organisme Solidarité ethnique régionale de la Yamaska (SERY);

CONSIDÉRANT l'augmentation notable de nouveaux arrivants dans la ville de Granby;

CONSIDÉRANT l'aspiration « Faire de la diversité une source de richesse »;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'abroger la résolution numéro 2019-11-0991 adoptée le 18 novembre 2019; et

de conclure avec l'organisme SERY un protocole d'entente de trois (3) ans pour les années 2020, 2021 et 2022 incluant une aide financière annuelle de 25 000 \$ pour la gestion d'un service d'aide à l'intégration des jeunes personnes immigrantes, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les

certificats du trésorier numéros 354-2020, 001-2021 et 001-2022, en date du 22 octobre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0836

Ordre de changements numéro 26 - Centre aquatique de Granby - Contrat numéro 191/2017 - Entreprise de construction T.E.Q. inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2020-025;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 191/2017 adjugé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour les travaux de construction du centre aquatique de Granby;

CONSIDÉRANT l'ordre de changements numéro 26 en annexe du sommaire numéro BP-2020-025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 191/2017 adjugé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. dans le cadre de la construction du Centre aquatique de Granby; et

d'accepter l'ordre de changements numéro 26 concernant des travaux supplémentaires ou autres réalisés audit contrat numéro 191/2017, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire numéro BP-2020-025 et entraînant une augmentation des coûts de 4 989,04 \$ plus les taxes applicables, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 90698.1, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 365-2020, en date du 29 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0837

Autorisation de signature - Servitude de passage - 90 et 100, rue de l'Hibiscus - Lots numéros 5 829 707 et 5 829 708 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-163;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gestion Benoît et Mireille inc. est propriétaire des lots numéros 5 829 707 et 5 829 708 du cadastre du Québec, lesquels correspondent respectivement aux adresses civiques 90 et 100, rue de l'Hibiscus;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire souhaite construire des immeubles sur ces lots avec un accès mitoyen entre les immeubles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, une servitude de passage pour l'allée de circulation mitoyenne est requise, et que la Ville de Granby doit intervenir à l'acte de servitude;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

d'autoriser la signature d'un acte de servitude de passage pour l'allée de circulation mitoyenne entre les lots numéros 5 829 707 et 5 829 708 du cadastre du Québec, et ce, afin de satisfaire aux dispositions de l'article 123 du Règlement numéro 0663-2016 de zonage actuellement en vigueur, le tout aux frais de la compagnie Gestion Benoît et Mireille inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0838

Autorisation de signature - Servitude de passage - 1035 à 1041, rue Principale - Lot numéro 5 955 649 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-164;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Investissements 1035 Principale limitée est propriétaire du lot numéro 5 955 649 du cadastre du Québec, lequel correspond aux adresses civiques 1035 à 1041, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'Investissements 1035 Principale limitée souhaite subdiviser le cadastre de son immeuble, mais que l'accès devra être mitoyen entre les immeubles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, une servitude de passage pour l'allée de circulation mitoyenne est requise, et que la Ville de Granby doit intervenir à l'acte de servitude;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

d'autoriser la signature d'un acte de servitude de passage pour l'allée de circulation mitoyenne sur le lot numéro 5 955 649 du cadastre du Québec, et ce, afin de satisfaire aux dispositions de l'article 123 du Règlement numéro 0663-2016 de zonage actuellement en vigueur, le tout aux frais de la compagnie Investissements 1035 Principale limitée.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0839

Renouvellement d'entente - Municipalité du Canton de Shefford - Aide mutuelle pour la protection contre l'incendie - 2021-2022

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-162;

CONSIDÉRANT QUE l'entente relatives à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, signée entre la Ville de Granby et la municipalité du Canton de Shefford, vient à échéance le 22 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE la direction du service concerné recommande le renouvellement de l'entente pour un terme additionnel d'un (1) an;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de renouveler l'entente conclue entre la Ville de Granby et la municipalité du Canton de Shefford, le 23 février 2007, relativement à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, pour un terme additionnel d'un (1) an, et ce, aux mêmes conditions prévues à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2020-162.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0840

Renouvellement - Assurances générales terme 2020-2021 - Dossier numéro 241/2018

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-038;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2018-05-0436 et 2016-06-0567;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouvellement annuellement la police d'assurances au cours du terme de cinq (5) du contrat d'assurances ;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'entériner la décision des membres du regroupement pour adjuger le contrat d'assurances de dommages pour un deuxième terme de 12 mois débutant le 1^{er} juin 2020 pour se terminer le 1^{er} juin 2021 pour un montant total, taxes incluses de 1 083 150,15\$;

de maintenir les niveaux des franchises collectives :

- a) biens : 200 000 \$
- b) responsabilité civile primaire : 150 000\$

d'investir la quote-part de Granby dans le fonds de franchises collectives

- a) Biens : 43 282 \$
- b) Responsabilité civile primaire : 44 299 \$

de payer les honoraires de gestion à l'UMQ en vertu du contrat au montant de 12 269,80 \$ taxes incluses, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 362-2020 et 001-2021, en date du 28 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0841

Nomination - Procureur à la cour municipale - M^e Jérémie Bernier

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-159;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de nommer M^e Jérémie Bernier, avocat, du cabinet Dorion Leclerc avocats inc., à titre de substitut au procureur de la Ville à la cour municipale de la Ville de Granby, et ce, à compter de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

*Changement de quorum – 19 h 55

M. le maire regagne son siège et reprend la présidence de la séance.
M. Vincent réintègre son siège de conseiller.

2020-11-0842

Dépôt - Procès-verbaux de correction - Règlement numéro 0963-2020 modifiant le Règlement numéro 0877-2019 visant le projet « Dans ma rue, on joue! » afin de remplacer le plan des rues de la Ville - Résolution numéro 2020-09-0663 concernant l'aide à la relocalisation de l'entreprise 9169-4091 Québec inc. (Les Délices de la Table)

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-160;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

La directrice des Services juridiques et greffière dépose :

un procès-verbal de correction du Règlement numéro 0963-2020 modifiant le Règlement numéro 0877-2019 visant le projet « Dans ma rue, on joue! » afin de remplacer le plan des rues de la Ville, adopté lors de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2020, et ce, de façon à remplacer le plan de l'annexe « A » par un nouveau plan; et

un procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020 et plus particulièrement de la résolution numéro 2020-09-0663, et ce, de façon à remplacer les mots « activités industrielles » par « activités commerciales » et à autoriser des signataires en y ajoutant le texte suivant « Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice

des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires ».

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0843

Étude et adjudication d'un contrat pour le remplacement des fenêtres du Centre culturel France-Arbour - Dossier numéro 299/2020 - Le Groupe Drumco Construction inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-041;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser un budget additionnel à même les ventes de terrains de l'année 2020 au montant de 325 000,00\$ et d'autoriser un transfert budgétaire au même montant vers le projet numéro 90908.5; et

d'adjuger le contrat numéro 299/2020 pour le remplacement des fenêtres du Centre culturel France-Arbour au plus bas soumissionnaire conforme, Le Groupe Drumco Construction inc., pour un montant total, taxes incluses, de 794 880,00 \$, toutes dépenses étant payables à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 90908.5, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 367-2020, en date du 29 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0844

Étude et adjudication d'un contrat pour des travaux de concassage et tamisage de résidus de béton et d'asphalte – Dossier numéro 331/2020 - Teroc inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-040;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 80 000,00\$ du poste budgétaire numéro 2-322-12-0-51402 ainsi qu'un transfert budgétaire au montant de 70 000,00\$ du poste budgétaire numéro 2-715-12-0-52302 vers le poste budgétaire numéro 2-321-41-0-51407; et

d'adjuger le contrat numéro 331/2020 pour des travaux de concassage et tamisage de résidus de béton et d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme, Teroc inc., pour un montant total, taxes incluses, de 165 046,61 \$, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 366-2020, en date du 29 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0845 **Étude et reconduction du contrat pour le service d'entretien ménager - Dossier numéro 148/2018 (2e reconduction)**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-037;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de reconduire le contrat numéro 148/2018 pour un service d'entretien ménager dans les bâtiments municipaux à 9214-9475 Québec inc. (Jireh Automatisation et Entretien), pour une période additionnelle de un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, aux mêmes prix unitaires soumis, taxes incluses, pour un montant total annuel estimé de 298 223,43 \$. Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2021, en date du 28 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0846 **Annulation de l'appel d'offres pour le transport et la disposition d'abrasifs d'hiver – Dossier numéro 170/2020**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-039:

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'annuler l'appel d'offres numéro 170/2020 pour le transport et la disposition d'abrasifs d'hiver récupérée de la saison hivernale 2019-2020, lequel a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO), le 29 mai 2020, sous le numéro 1377093 et dans le journal *La Voix de l'Est*, le 30 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0847 **Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du Règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 20 septembre au 26 octobre 2020**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-087;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 20 septembre au 26 octobre 2020, soit :

- les comptes pour la période du 29 septembre au 26 octobre 2020, pour la somme de 8 561 672,13 \$, et
- les salaires pour la période du 20 septembre au 17 octobre 2020, pour la somme de 1 614 536,91 \$

pour un total de 10 176 209,04 \$ soit déposée, et de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Renouvellement de licences IP - incendies et police
 Réf. : 322/2020 - C2020-1869
 Du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021
 Fournisseur : Logiciels Radio IP inc.
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 461,71 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 2 308,56 \$

2. Entretien traceur TDS450 (SPGT)
 Réf. : 082/2020 - C2020-1870
 Du 5 octobre 2020 au 4 octobre 2021
 Fournisseur : Canon Canada inc.
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 890,48 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 2 671,45 \$

3. Renouvellement de maintenance FME 2020-2021
 Réf. : 319/2020 - C2020-1879
 Du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021
 Fournisseur : Solutions Consortech inc.
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 1 598,16 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 4 794,46 \$

4. Abonnement annuel au logiciel de planning - Agendrix
 Réf. : 323/2020 - C2020-1867
 Du 16 octobre 2020 au 15 octobre 2021
 Fournisseur : Agendrix (9312-6118 Québec inc.)
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 848,52 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 3 224,36 \$

5. Fourniture de chlorure de magnésium
 Réf. : 307/2020 - C2020-1925
 Du 4 octobre 2020 au 30 avril 2021
 Fournisseur : Somavrac (C.C.) inc.
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 10 249,20 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 13 665,60 \$

6. Contrat d'entretien du système de radio communication - police
 Réf. : 326/2020 - C2020-1936
 Du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021
 Fournisseur : Communication Plus inc.
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 1 645,58 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 4 936,74 \$

7. Licences pour jeux éducatifs
 Réf. : 333/2020 - C2020-1965
 Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021
 Fournisseur : Ululab inc.
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 409,09 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 818,19 \$

8. Entretien annuel ENTERPRISE - Bibliothèque
 Réf. : 338/2020 - C2020-1982
 Du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021
 Fournisseur : Sirsi Dynix (Canada inc.)
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 919,84 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 4 599,17 \$

9. Contrat de services d'enregistreur - 125 rue Simonds Sud, - Police
 Réf. : 347/2020 - C2020-2007
 Du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021
 Fournisseur : Komutel inc.
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 146,59 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 1 612,53 \$
10. Fourniture de toiles pour filtres à bandes
 Réf. : 269/2020 - C2020-1991
 Du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2021
 Fournisseur : Clear Edge Filtration
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 4 021,86 \$
 Dépense annuelle 2021 approximative, taxes incluses 24 131,13 \$
11. Aménagement du snowpark Terry-Fox
 Réf. : 301/2020 - C2020-1999
 Du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021
 Fournisseur : FF Conception
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 6 323,63 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 18 970,87 \$
12. Contrat d'entretien système de gestion de contrôle de dépôt à neige
 Réf. : 345/2020 - C2020-2034
 Du 22 décembre 2020 au 21 décembre 2021
 Fournisseur : Av-Tech inc.
 Dépense annuelle 2021 approximative, taxes incluses 6 970,93 \$
13. Location du compteur postal
 Réf. : 339/2020 - C2020-2033
 Du 15 novembre 2020 au 14 novembre 2021
 Fournisseur : Quadient Canada LTD
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 181,17 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 1 268,23 \$
14. Renouvellement de l'abonnement au système COMALERTE
 Réf. : 327/2020 - C2020-2031
 Du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021
 Fournisseur : Prudent Groupe Conseil
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 1 856,27 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 5 568,82 \$
15. Location annuelle de cinq stations météo
 Réf. : 350/2020 - C2020-2037
 Du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021
 Fournisseur : Campbell Scientific (Canada) Corp
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 2 242,01 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 11 210,07 \$

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 358-2020 et 001-2021, en date du 27 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0848

Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région (CDCTGR) – Ferme Héritage Miner (FHM) – Réclamation de déboursés

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-084;

CONSIDÉRANT l'entente conclue le 30 mai 2017 entre la Ville de Granby et la Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région (CDCTGR) concernant le mandat de gestion et d'exploitation de la Ferme Héritage Miner (FHM);

CONSIDÉRANT qu'il est prévu à cette entente que CDCTGR doit gérer et exploiter FHM en affectant tous revenus aux dépenses d'opérations de celle-ci, mais que tout manque à gagner soit assumé par la Ville;

CONSIDÉRANT la correspondance que la Corporation a fait parvenir à la Ville, en date du 19 septembre 2020, par laquelle elle communique les déboursés effectués en 2019 et en 2020 pour la FHM;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de rembourser à la Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région (CDCTGR) les dépenses qu'elle a effectuées pour la Ferme Héritage Miner (FHM) en 2019 et en 2020, pour un montant total de 60 266,74 \$, la liste des dépenses étant jointe au sommaire numéro SF-2020-084. Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 349-2020, en date du 15 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0849

Ratification d'adjudication - Émission d'obligations de 14 049 000 \$ pour divers règlements

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-081;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de ratifier l'adjudication effectuée par la trésorière le 26 octobre 2020 pour le contrat de financement (émission d'obligations), selon les recommandations du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), lequel document accompagne la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cet acte de la trésorière est autorisé en vertu du règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats, lequel avait été modifié par le règlement numéro 0755-2018 adopté le 9 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0850

Mandat à Ami-Bus pour le transport adapté, collectif, nolisé et d'urgence - Adoption du budget

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-082;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de confirmer la participation de la Ville de Granby au transport adapté pour l'année 2021;

d'accepter que Ville de Granby soit désignée comme Ville mandataire;

d'adopter les prévisions budgétaires d'Ami-Bus inc. pour l'année 2021;

d'adopter la tarification exigée par Ami-Bus inc., soit 3,25 \$ du passage, 62 \$ pour le livret de 20 passages et 118 \$ pour celui de 40 passages;

d'adopter la tarification réduite pour les 60 ans et plus à 3 \$ du passage, 57 \$ pour le livret de 20 passages, 108 \$ pour celui de 40 passages et la gratuité chez les enfants de 12 ans et moins;

de confirmer le mandat à Ami-Bus inc. pour les transports adapté, collectif, nolisé et d'urgence, soit tel que décrit dans l' « Entente-services en transport de personnes » signée par la Ville le 9 janvier 2019, pour les années 2019 à 2021;

d'autoriser une contribution financière de 313 353 \$ + IPC 2020 pour l'année 2021; et

de nommer M. Robert Riel, conseiller municipal, pour représenter la Ville de Granby sur le conseil d'administration d'Ami-Bus inc.

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2021, en date du 29 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0851

Mouvements de main-d'œuvre - 7 octobre au 10 novembre 2020 - Embauche - M. Alexandre Chabot, au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics - Embauche - M. Éric Goudreau au poste de Chef de section - politiques au Service de la coordination du loisir, des arts de la culture et de la vie communautaire - Embauche - M. Jimmy Tremblay au poste de pompier temps partiel au Service des incendies - Embauche - M. Francis Chagnon au poste de pompier temps partiel au Service des incendies

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2020-035, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 7 octobre au 10 novembre 2020, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2020-035 et son annexe, pour valoir comme si au long récités; et

Pour ce qui est du personnel régulier :

1. d'autoriser l'embauche de monsieur Alexandre Chabot au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics à compter du 3 novembre 2020. L'examen médical préemploi et la période de probation ont déjà été complétés, puisque monsieur Chabot occupe ce poste depuis le 15 avril 2019;
2. d'autoriser l'embauche de monsieur Éric Goudreau au poste de Chef de section - politiques au Service de la coordination du loisir, des arts de la culture et de la vie communautaire à compter du 3 novembre 2020, afin de pourvoir la création d'un nouveau poste. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
3. d'autoriser l'embauche de monsieur Jimmy Tremblay au poste de pompier temps partiel au Service des incendies, à compter du 9 novembre 2020. Cette embauche est assujettie aux conditions prévues au sommaire numéro RH-2020-035;
4. d'autoriser l'embauche de monsieur Francis Chagnon au poste de pompier temps partiel au Service des incendies, à compter du 10 novembre 2020. Cette embauche est assujettie aux conditions prévues au sommaire numéro RH-2020-035;
5. À la suite de la tenue, le 27 octobre 2020, d'un comité d'évaluation des emplois cadres, il y aurait lieu d'entériner les résultats suivants :

Numéro du poste	Titre du poste avant l'évaluation	Classe avant l'évaluation	Pointage avant l'évaluation	Nouveau titre du poste	Nouvelle classe	Pointage après l'évaluation
1407	--	--	--	Chef de section - politiques	2	319

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 364-2020, en date du 29 octobre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0852

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - PIIA-8 - 2020-3328 - 11, rue Elgin - PIIA-8 - 2020-3668 - 13 à 15, rue Elgin - PIIA-12- 2020-3491 - 825, rue Bernard - PIIA-12 - 2020-3762 - 1037, boulevard Industriel - PIIA 12 - 2020-3728 - 849, rue Moeller - PIIA-28 - 2020-2067 - 294, rue George-M.-Abbott - PIIA-28 - 2020-2069 - 298, rue George-M.-Abbott - PIIA-28 - 2020-3735 - 369, rue Marshall - PIIA-30 - 2020-3726 - 98-1, rue Principale - PIIA-30 - 2020-3643 - 175, rue Principale - PIIA-30 - 2020-3734 - 249, rue Principale

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-248;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 20 octobre 2020 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le conseil municipal approuve les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-8	2020-3328	201020-08	11, rue Elgin	Construction
PIIA-8	2020-3668	201020-09	13 à 15, rue Elgin	Construction
PIIA-12	2020-3491	201020-10	825, rue Bernard	Construction
PIIA-12	2020-3762	201020-11	1037, boulevard Industriel	Enseigne
PIIA-12	2020-3728	201020-12	849, rue Moeller	Enseigne
PIIA-28	2020-2067	201020-13	294, rue George-M.-Abbott	Modification
PIIA-28	2020-2069	201020-14	298, rue George-M.-Abbott	Modification
PIIA-28	2020-3735	201020-15	369, rue Marshall	Construction
PIIA-30	2020-3726	201020-16	98-1, rue Principale	Enseigne
PIIA-30	2020-3643	201020-17	175, rue Principale	Enseigne
PIIA-30	2020-3734	201020-18	249, rue Principale	Enseigne

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0853

Refus - PIIA-28 - Demande numéro 2020-3270 de permis de construction - 304, rue George-M.-Abbott

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la gestion et de la planification du territoire, sous le numéro PGT-2020-238, transmettant la résolution numéro 201008-11 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la demande numéro 2020-3270 de permis de construction au 304, rue George-M.-Abbott;

de refuser la délivrance du permis de construction numéro 2020-3502 demandé par M. Ugo Bouthillier, représentant de la compagnie Gestion Marc Breton, pour le 293, rue George-M.-Abbott, considérant que le modèle et les matériaux sont trop similaires aux propriétés adjacentes.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0856 **Refus - PIIA-28 - Demande numéro 2020-3503 de permis de construction - 297, rue George-M.-Abbott**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la gestion et de la planification du territoire, sous le numéro PGT-2020-237, transmettant la résolution numéro 201008-10 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la demande numéro 2020-3503 de permis de construction au 297, rue George-M.-Abbott;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 201008-10, à l'effet de refuser la délivrance du permis de construction;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de refuser la délivrance du permis de construction numéro 2020-3503 demandé par M. Ugo Bouthillier, représentant de la compagnie Gestion Marc Breton, pour le 297, rue George-M.-Abbott, considérant que le modèle et les matériaux sont trop similaires aux propriétés adjacentes.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0857 **Proposition de relocalisation - Jardins Montplaisant**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-241;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-08-0634, par laquelle la Ville de Granby autorisait la signature d'une promesse d'achat à l'Ordre de la Très-Sainte-Trinité (OTST) pour les terrains du Mont-Sacré-Coeur;

CONSIDÉRANT que l'acquisition par la Ville de ces terrains est en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces terrains servira, en principe, à la construction d'une nouvelle école primaire, et conséquemment, ce sont environ 17 890 m² (192 566 pi²) qui seraient cédés au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC);

CONSIDÉRANT QUE la partie de terrain visée pour la construction d'une nouvelle école abrite actuellement, en partie, le jardin communautaire du nom de « Jardins Montplaisant »;

CONSIDÉRANT QUE ce jardin communautaire est géré par un organisme à but non lucratif comportant une centaine de membres et dont la mission est d'offrir la possibilité à des jardiniers citoyens de se consacrer à de la culture maraîchère à petite échelle, en offrant des petits lopins cultivables d'environ 6 m sur 6 m (20 pi x 20 pi);

CONSIDÉRANT QUE le jardin communautaire couvre actuellement une superficie d'environ 12 900 m² (138 854 pi²), mais que la disposition des lopins cultivés ne semble pas être optimale;

CONSIDÉRANT QUE les besoins des jardins Montplaisant s'établissent à environ une superficie d'environ 8 000 m² (86 111 pi²) en optimisant la disposition des lopins de terre et des allées d'accès;

CONSIDÉRANT le site voué à la culture fourragère (de la luzerne, en l'occurrence) par M. Joël Ostiguy, producteur laitier dont la ferme se localise sur le chemin Saxby Sud;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

Que l'utilisation des parcelles 9 et 10 du terrain du Mont Sacré-Cœur, situées en arrière-lot de la rue Denison Est, puissent être, en principe, mises à la disposition des Jardins Montplaisant, tel qu'indiqué au plan en annexe du sommaire numéro PGT-2020-241, le tout conditionnellement à ce qui suit :

- Une analyse d'échantillons provenant de la conduite d'eau brute devra être faite pour s'assurer que la qualité de cette eau convienne à de l'arrosage pour jardins maraîchers.
- Dans l'éventualité où le test sur la qualité de l'eau brute est concluant, il y aurait lieu de fournir trois ou quatre prises d'eau de façon à favoriser le remplissage de plusieurs barils simultanément.
- Une prise d'eau potable devra être aménagée à partir du raccordement d'aqueduc existant à l'est du site visé de façon à ce que les utilisateurs du jardin communautaire puissent se désaltérer.
- La profondeur de la conduite abandonnée devra être vérifiée pour s'assurer que sa présence n'entre pas en conflit avec les travaux de remblai et de déblai visant l'aménagement des lopins de terre.
- La conversion de la parcelle d'entreposage de bois de chauffage en stationnement et aire de compostage ne pourra se faire qu'après les travaux de réhabilitation de sols prévus en 2021.
- L'utilisation du hangar à proximité du site visé ne pourra se faire que dans la mesure où une expertise en structure conclut en l'absence de danger pour les utilisateurs.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0858

Réception définitive - Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par alésage et chemisage - Rues Bégin, La Fontaine, Saint-Hubert et Saint-Viateur - Contrat numéro 008/2019 - Foraction inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-231;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accepter en date du 14 octobre 2020, la réception définitive des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par alésage et chemisage des rues Bégin, La Fontaine, Saint-Hubert et Saint-Viateur effectués au contrat numéro 008/2019; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux faisant suite au contrat numéro 008/2019 conclu entre la Ville de Granby et Foraction inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0859

Réception définitive - Travaux de réhabilitation de voirie et élargissement pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle - Rue Saint-Hubert - Contrat numéro 091/2019 - Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-250;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter en date du 23 octobre 2020, la réception définitive des travaux de réhabilitation de voirie et d'élargissement pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle de la rue Saint-Hubert entre le boulevard David-Bouchard Nord et la rue de Mont-Royal effectués au contrat numéro 091-2019; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux suite au contrat numéro 091/2019 conclu entre la Ville de Granby et le Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0860

Adoption - Plan de déneigement des trottoirs - Saison hivernale 2020-2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2020-017;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des travaux publics, en date du 7 octobre 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser le plan de déneigement des trottoirs 2020-2021 selon le scénario proposé en lien avec les recommandations du comité des travaux publics, lequel plan de déneigement est joint au sommaire numéro TP-2020-017.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0861

Aide financière - Ressources pour hommes de la Haute-Yamaska - Projet Maison Oxygène des Yamaska - 2021 à 2023

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-055;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Granby de travailler en partenariat avec le milieu communautaire;

CONSIDÉRANT que Ressources pour hommes de la Haute-Yamaska souhaite offrir aux pères un hébergement temporaire, un accompagnement personnalisé et un milieu de vie stable par le biais de leur nouveau projet Maison Oxygène des Yamaska;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité communautaire à cet effet;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'accorder une aide financière annuelle au montant de 1000 \$ à l'organisme Ressources pour hommes de la Haute-Yamaska, pour les années 2021, 2022 et 2023, pour la réalisation du projet Maison Oxygène des Yamaska; et

d'autoriser le versement de cette aide financière en janvier de chaque année, le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2021, 001-2022 et 001-2023.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0862

Autorisation - Bourses engagement communautaire jeunesse 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-058;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2019-07-0600 et 2019-11-0992;

CONSIDÉRANT le plan d'action de la politique jeunesse de la Ville, visant la mise en place du programme de bourses d'engagement communautaire jeunesse;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser la distribution du montant total de 5 500 \$ des bourses, de la façon suivante:

- 2 bourses de 750 \$
- 4 bourses de 500 \$
- 10 bourses de 200 \$

d'autoriser que le montant de 500 \$ équivalent à la différence entre le montant accordé et celui initialement prévu soit pris à même le budget de la politique jeunesse.

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 356-2020, en date du 22 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0863

Nominations - Conseil d'administration de Vie culturelle et communautaire de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-049;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de déléguer Madame Maritsa Urquizo-Grégoire à titre de représentante de la Ville de Granby au sein du conseil d'administration de l'organisme Vie culturelle et communautaire de Granby, et ce, pour un troisième mandat de deux (2) ans pour les années 2021-2022; et

de déléguer Monsieur Francois Brosseau à titre de représentant de la Ville de Granby au sein du conseil d'administration de l'organisme Vie culturelle et communautaire de Granby, et ce, pour un second mandat de deux (2) ans pour les années 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0864

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Éric Duchesneau donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige ».

2020-11-0865

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement encadrant le projet pilote visant à autoriser le stationnement de nuit en saison hivernale

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Jocelyn Dupuis donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement encadrant le projet pilote visant à autoriser le stationnement de nuit en saison hivernale.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement encadrant le projet pilote visant à autoriser le stationnement de nuit en saison hivernale ».

2020-11-0866

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0381-2012 visant l'organisation et les règles de fonctionnement et de sécurité pour le transport collectif sur le territoire de la Ville de Granby afin de modifier l'article 10 concernant les règles d'utilisation des services

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Riel donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0381-2012 visant l'organisation et les règles de fonctionnement et de sécurité pour le transport collectif sur le territoire de la Ville de Granby afin de modifier l'article 10 concernant les règles d'utilisation des services.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0381-2012 visant l'organisation et les règles de fonctionnement et de sécurité pour le transport collectif sur le territoire de la Ville de Granby afin de modifier l'article 10 concernant les règles d'utilisation des services ».

2020-11-0867

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les services de location d'outils ou d'équipement dans la zone commerciale DL02C

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP25-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Jean-Luc Nappert donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les services de location d'outils ou d'équipement dans la zone commerciale DL02C.

2020-11-0868

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP25-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les services de location d'outils ou d'équipement dans la zone commerciale DL02C

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP25-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le premier projet de règlement numéro PP25-2020, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP25-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les services de location d'outils ou d'équipement dans la zone commerciale DL02C », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

*Changement de quorum – 20 h 17 M. le conseiller Éric Duchesneau déclare son intérêt pour les deux sujets suivants, le promoteur concerné étant son créancier hypothécaire. Il quitte donc son siège à la table du conseil.

Déclaration d'intérêts

2020-11-0869 **Dépôt du compte rendu de la consultation écrite – Adoption – Règlement (avec modifications) numéro 0969-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » à même une partie de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » pour le secteur au sud-ouest de l'intersection des rues Lindor et Irwin et de revoir la densité possible dans l'aire commerciale de moyenne densité « COMm », initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP23-2020**

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP23-2020, présenté lors de la séance ordinaire du 21 septembre 2020;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite tenue entre le 26 septembre 2020 et le 11 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'aucune question, observation ni commentaire écrit n'a été reçu pendant la tenue de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le règlement intitulé : « Règlement (avec modifications) numéro 0969-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » à même une partie de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » pour le secteur au sud-ouest de l'intersection des rues Lindor et Irwin et de revoir la densité possible dans l'aire commerciale de moyenne densité « COMm », initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP23-2020 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 septembre 2020, soit adopté avec les modifications suivantes, à savoir :

- Remplacer le texte de l'article 3.1 comme suit :

« Remplacer au chapitre 4 intitulé « Les grandes affectations du sol et leur densité d'occupation » à la vocation « Aire commerciale de moyenne densité (COMm) » de la section « Aires à vocation urbaine », au premier alinéa les termes « varie de 4 à 16 établissements ou logements » par les termes « est de 4 établissements ou logements et plus ». »

Que le compte rendu de la consultation écrite du 26 septembre au 11 octobre 2020 concernant le premier projet de règlement numéro PP23-2020, soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0870 **Adoption – Règlement numéro 0971-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d’agrandir la zone résidentielle GG02R à même une partie de la zone résidentielle GH01R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP22-2020 et SP22-2020**

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP22-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 septembre 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Riel

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0971-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d’agrandir la zone résidentielle GG02R à même une partie de la zone résidentielle GH01R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP22-2020 et SP22-2020 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 septembre 2020, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

*Changement de quorum – 20 h 18 M. le conseiller Éric Duchesneau réintègre son siège à la table du conseil.

2020-11-0871 **Adoption – Règlement numéro 0970-2020 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de ne plus assujettir les lots formés à des fins de cimetièrre aux normes minimales de terrains, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP21-2020 et SP21-2020**

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP21-2020 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 septembre 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0970-2020 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de ne plus assujettir les lots formés à des fins de cimetièrre aux normes minimales de terrains, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP21-2020 et SP21-2020 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 septembre 2020, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0872 **Adoption – Règlement numéro 0972-2020 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de modifier la terminologie des appareils de climatisation et de réfrigération et de modifier certaines heures d’ouverture du champ de tir**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 octobre 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0972-2020 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de modifier la terminologie des appareils de climatisation et de réfrigération et de modifier certaines heures d'ouverture du champ de tir », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 octobre 2020, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0873

Conformité au plan d'urbanisme du Règlement numéro 0961-2020 aux autres règlements d'urbanisme (art. 110.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU))

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-157;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 0961-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin de réduire la densité exigée et d'interdire les nouvelles rues et les projets d'ensemble pour une partie de l'aire agricole (A) dans le secteur au sud de la rue Denison Est près de la limite avec le canton de Shefford, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP17-2020, la loi exige que dans les 90 jours de l'entrée en vigueur du plan, la Ville modifie certains autres règlements d'urbanisme afin qu'ils soient conformes audit plan;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation de conformité existe en regard des règlements sur le zonage, le lotissement, la construction, les ententes de travaux municipaux, les conditions d'émission de permis, les projets de plans d'implantation et d'intégration architecturale, les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ainsi que celui d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil peut adopter une résolution indiquant qu'un règlement n'a pas à être modifié, laquelle résolution fera l'objet d'un avis public annonçant la possibilité aux personnes habiles à voter de demander à la Commission municipale son avis sur la conformité au plan des règlements faisant l'objet de la résolution;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'indiquer, par la présente résolution, que les règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, soit les Règlements numéros 0663-2016 de zonage, 0664-2016 de lotissement, 0668-2016 de construction, 0684-2017 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux, 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction, 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et 0665-2016 sur les usages conditionnels, n'ont pas à être modifiés et sont conformes au plan d'urbanisme contenu au Règlement numéro 0961-2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-0874

Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M. Bernard Brousseau, 683, rue Cabana

M. Brousseau souhaite obtenir un suivi concernant le dépôt de sa lettre relativement à la vitesse sur la rue Cabana.

2. M. Joseph Maurice, via courriel

M. Maurice s'interroge concernant la réglementation pour le remisage de véhicules de loisirs.

3. M. Danny Lupien, via courriel

M. Lupien se questionne relativement au point 6.5. de l'ordre du jour de cette séance concernant la nomination de M^e Bernier.

2020-11-0875

Levée de la séance

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de lever la séance. Il est 20 h 34.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Stéphanie Déraspe, directrice
des Services juridiques et greffière

Robert Vincent, maire suppléant